



Pour l'adhésion 2022, vous pouvez établir un ou plusieurs chèques (maximum 5 qui seront encaissés à raison d'un par mois) à l'ordre de "F.O.- DGFIP 974", à retourner par courrier interne (sacochette) sous enveloppe à l'attention de Thierry MIROUVI, trésorier FO-DGFIP 974 SIP St-Denis Ouest.

Vous pouvez aussi payer par virement (voir RIB en PJ) en précisant bien dans l'intitulé du virement (Nom- Prénom- cotisation 2022)

NB :La cotisation syndicale est éligible au crédit d'impôt à hauteur de 66% (Ainsi, une cotisation de 100€ vous revient à 34€)

- Chaque adhérent reçoit les publications FO, les calendriers FO, le Particulier "spécial fiscal" (6€ dans le commerce), etc.
- Les chefs de postes comptables reçoivent la lettre FOCUS du syndicat national.
- Chaque adhérent reçoit sa carte syndicale et devient membre de l'association FO consommateurs (AFOC).
- Chaque adhérent est invité à l'Assemblée Générale Annuelle.

F. O.-DGFIP 974 BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Je soussigné(e)

• **NOM** : N° SIRHIUS : _____

• **PRENOM** :

• **GRADE / échelon (ou indice)** :

• **AFFECTATION** :

• **QUOTITE DE TRAVAIL** : %

• **N° de portable (recommandé)** :

• **Adresse personnelle** :

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques de La Réunion et payer par : chèque par virement le montant de € représentant ma cotisation 2022.

Fait à, le